

## MALADIES CONTAGIEUSES

Les parents doivent signaler toute absence à l'établissement scolaire le plus rapidement possible, dès la première demi-journée d'absence. Lorsque l'enfant retourne en classe, il doit présenter un mot écrit des parents indiquant le motif de l'absence. Si le motif de l'absence est une maladie citée dans ce tableau, un **certificat médical** peut être exigé au retour de l'élève en classe en fonction du type de maladie.

Pour certaines pathologies ne nécessitant pas une éviction (signalé par un « \* »), la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie pour le confort de l'enfant et si les symptômes sont sévères.

MALADIE	EVICITION	CERTIFICAT MEDICAL AU RETOUR
Angine virale	Pas d'éviction*	Non
Angine bactérienne (streptocoque A ou SGA)	Eviction jusqu'à 2 jours après le début de l'antibiothérapie	Oui attestant de la mise en place du traitement
Bronchiolite	Pas d'éviction*	Non
Bronchite	Pas d'éviction*	Non
Conjonctivite	Pas d'éviction*	Non
Coqueluche	Eviction 5 jours après le début de l'antibiothérapie	Oui
Coronavirus (SARS-CoV-2)	Pas d'éviction, port du masque du/des cas positifs recommandé à partir de 6 ans	Non
Cytomégalovirus	Pas d'éviction	Non
Diphtérie	Eviction jusqu'à négatation de deux prélèvements à 24h d'intervalle au moins, réalisés après la fin de l'antibiothérapie	Oui attestant de la guérison complète
Gale	Eviction jusqu'à 3 jours après le début du traitement	Oui attestant de la mise en place du traitement
Gastro-entérite bénigne sans analyse en laboratoire	Pas d'éviction*	Non
Gastro-entérite avec Salmonelle, Campylo	Pas d'éviction	Non
Giardiase	Pas d'éviction	Non
Gastro-entérite à Shigelle	Eviction jusqu'à obtention de 2 coprocultures négatives à au moins 24 heures d'intervalle, au moins 48 h après l'arrêt du traitement .	Oui attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24 heures d'intervalle, au moins 48 h après l'arrêt du traitement

MALADIE	EVICITION	CERTIFICAT MEDICAL AU RETOUR
<b>Gastro-entérite à Eschericia Coli entérohémorragique</b>	Eviction jusqu'à obtention de 2 coprocultures négatives à au moins 24 heures d'intervalle	Oui attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24 heures d'intervalle
<b>Grippe</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Hépatite A</b>	Eviction 10 jours après le début de l'ictère	Oui attestant de la guérison clinique
<b>Hépatite B</b>	Pas d'éviction	Non
<b>Hépatite C</b>	Pas d'éviction	Non
<b>Herpès de type 1</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Impétigo</b>	- Pas d'éviction si les lésions sont protégées ; - Eviction pendant 72h après le début de l'antibiothérapie si les lésions sont trop étendues et/ou ne peuvent être protégées	Oui attestant de la mise en place du traitement
<b>Infections invasives et méningite à méningocoque</b>	<b>Hospitalisation</b>	Non
<b>Maladie ou Syndrome pieds-mains-bouche</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Mégalérythème épidémique (5e maladie)</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Méningite</b>	<b>Hospitalisation</b>	Non
<b>Mononucléose infectieuse</b>	Pas d'éviction*	Non
<b><i>Molluscum contagiosum</i></b>	Pas d'éviction	Non
<b>Oreillons</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Otite</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Oxyurose</b>	Pas d'éviction	Non
<b>Pédiculose du cuir chevelu (poux)</b>	Eviction recommandée jusqu'à mise en place du traitement	Non
<b>Poliomyélite</b>	Eviction jusqu'à absence de virus dans les selles	Oui attestant de la guérison complète
<b>Rhinopharyngite</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Roséole (exanthème subit)</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Rougeole</b>	Eviction pendant 5 jours après le début de l'éruption	Oui attestant de la guérison clinique
<b>Rubéole</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Scarlatine</b>	Eviction jusqu'à 2 jours après le début de l'antibiothérapie	Oui attestant de la mise en place du traitement
<b>Teignes du cuir chevelu et de la peau</b>	Eviction jusqu'à la mise en place du traitement	Oui attestant de la mise en place du traitement
<b>Tuberculose</b>	Eviction jusqu'à production d'un certificat autorisant le retour	Oui attestant de la non contagiosité de l'enfant

MALADIE	EVICTION	CERTIFICAT MEDICAL AU RETOUR
<b>Typhoïde et paratyphoïde</b>	Eviction jusqu'à négativation de 2 coprocultures à 24 H d'intervalle, au moins 48 H après l'arrêt du traitement	Oui attestant de la guérison complète
<b>Varicelle</b>	Pas d'éviction*	Non
<b>Zona</b>	Pas d'éviction* si la zone atteinte est couverte	Non